

L'ECHO DE LA FABRIQUE.



Journal Industriel et Littéraire de Lyon.

Ce Journal paraît tous les Dimanches. — Le prix de l'abonnement, qui se paie d'avance, est de 1 fr. 25 c. pour un mois, 3 fr. pour trois mois; 6 fr. pour six mois, et 11 fr. pour l'année. On ajoutera, pour les frais de poste, 2 c. par numéro pour le département, et 4 c. hors du département. — Le Bureau du Journal est place de la Boucherie des Terreaux, à l'angle de la rue Lanterne, n. 7, au 2. étage. — On s'abonne à Paris, à l'Office-Correspondance de J. Bresson et Bourcoïn, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18, où l'on reçoit les annonces pour l'*Echo de la Fabrique*.

SOMMAIRE.

Coalitions. — Banquet des Mutuellistes. — Lettre au rédacteur, par M. St-Olivier jeune et C^e. — Avis. — Lettre d'un fabricant au rédacteur. — C'est une grande erreur de s'en rapporter, etc. (Extrait du *Bon Sens*.) — Lettre des délégués de l'association des *Frères-Unis*. — Conseil des prud'hommes: Audiences des 11 et 14 novembre. — Lettre de M. CHARPY, compagnon ferrandier. — Souscription en faveur de la famille BOURRAT: 3^e liste. — Lettre de M. B....., mutuelliste, au gérant. — Mont-de Piété: Vente des nantissements du mois d'octobre 1852. — Annonces.

Coalitions.

Quand chaque matin, chaque jour, les journaux de la capitale et de la province, viennent signaler de nouveaux conflits entre les travailleurs et les maîtres, ne serait-il pas temps enfin de remonter à la cause de cette insurrection (pacifique du reste) des instrumens de la richesse sociale contre le nombre si minime de ceux qui, à eux seuls, en savourent toutes les jouissances? — Et n'est-ce pas chose bien ridicule aussi, que la tactique de certains journaux accusant, dénonçant la presse républicaine comme seule auteur de cette lutte dans laquelle nous voyons à chaque instant entrer de nouveaux combattans?

Naguère, c'étaient les mineurs d'Anzin, après vinrent les ouvriers du Creuzot, puis les charpentiers de Paris, puis les bijoutiers, les tailleurs, les boulangers; puis les serruriers, menuisiers, fondeurs, etc.

A Lyon, et d'abord de douloureuse mémoire, la catastrophe de novembre, qui n'a rien appris à MM. du *Courrier de Lyon*; lesquels messieurs trouvent aujourd'hui qu'il est bien à eux de nous rappeler qu'un mois avant ces tristes événemens, cinq à six mille ouvriers parcouraient leurs rues et leurs quais en groupes fort réguliers sous la conduite de l'un des leurs, et allaient demander une CHARTE au préfet DUMOLART. — Inso- lents! Force était bien à ce peuple que vous avez jadis caressé; dont le bras vigoureux et fort brisa vos chaînes en juillet, de venir, au jour de la faim, vous rappeler qu'aux jours d'allégresse vous aviez promis de vous occuper de lui..... Alors vous apprîtes comme nous

ce que peut coûter de larmes et de sang UN CONTRAT BRISÉ!.... Gardez, gardez votre ironie; ce sont encore des larmes qu'il faut verser sur ce souvenir, car c'était la GUERRE CIVILE, et le peuple ne l'avait pas demandée.

Après que l'ordre public eut fièrement promené ses canons à travers la cité, et que force fut restée à la loi, comme on dit, tout, aux yeux des hommes dont le *Courrier de Lyon* est l'organe, tout parut terminé; et à ce sujet il est assez à propos de rappeler ici comment, il y a fort peu de temps encore, le *Courrier* parlait du remède apporté aux maux de notre immense population ouvrière, dans une attaque dirigée contre la défense de M. Jules FAVRE, dans le procès des *Mutuellistes*. Voici ce que disait le *Courrier de Lyon*:

L'auteur prétend que le pouvoir n'a rien fait depuis les événemens de novembre pour le soulagement matériel de la classe ouvrière. Cette assertion est aussi dénuée de fondement que toutes les autres. On sait que le gouvernement a consacré à cet objet une somme de plus de 500,000 fr., qui a été appliquée aux ouvriers les plus malheureux. On aurait voulu peut-être qu'il fit des expériences sur notre industrie aux abois, qu'il essayât des théories fourriéristes ou saint-simoniennes. Au lieu de tentatives de ce genre, qui, loin de guérir le malade, auraient bien pu le faire trépasser immédiatement et pour toujours, il a été au plus pressé; il a commencé par satisfaire aux premiers besoins. Il a laissé au temps et à la prospérité commerciale renaissante le soin de faire le reste.

Ici, nous ne dirons pas que l'assertion du *Courrier* est dénuée de fondement, mais bien qu'elle est un mensonge! mensonge d'autant moins excusable de sa part, que, mieux qu'un autre, il sait la fausseté de cette assertion. — Une somme de 200,000 fr. fut, à cette époque, votée par la ville; mais 63,000 et quelques cents francs furent seuls affectés au soulagement de la classe ouvrière. — Quant aux 500,000 fr. dont parle aussi ce journal, ils sont tout simplement le chiffre d'une commande d'ameublemens faite à cette époque par Sa Majesté PHILIPPE I^{er}, roi des Français! — Maintenant nous n'avons pas besoin de dire que de cette commande ne sortit aucun soulagement pour la classe alors si souffrante de nos ouvriers en soie; les lecteurs impartiaux nous auront assez compris.

Ainsi, loin de s'être améliorée, la situation des ouvriers était devenue plus critique encore; et, comme le dit M. Jules FAVRE, ils durent recourir à des moyens plus efficaces que ceux qu'une déplorable nécessité les avait forcés à employer; ils comprirent alors qu'il n'y

avait pour eux de salut que dans l'association; et à Lyon, comme partout, surgirent des coalitions.

Celle des *Mutuellistes* (dont l'existence date de plusieurs années), ignorée d'abord, surgit tout à coup grande et forte, et vint s'asseoir au banc des accusés. — Chacun se rappelle le procès dans lequel M. Jules FAVRE leur prêta l'appui de son jeune et beau talent, et dont l'issue fut bien plus la condamnation de la loi, que son application contre les membres de cette association.

Aujourd'hui, ce sont les tailleurs, les cordonniers, les charrons et les tireurs d'or. — Enfin, toute la classe des travailleurs s'ébranle et marche à la conquête d'un monde nouveau! — Courage! voici venir le règne de la justice et de la vérité, car le peuple s'éveille et comprend enfin qu'il est homme.

Au milieu de cette tourmente qui, pour nous, n'est pas autre chose que l'annonce d'une transition à un ordre plus conforme aux besoins de la société, il est assez curieux de voir comment la comprennent les hommes qui se sont crus les seuls capables de nous régenter.

Ce qui nous paraît grave, dit le *Courrier de Lyon*, c'est l'action faible en elle-même, mais journalière, de la presse démagogique sur les ouvriers; ce qui demande une attention sérieuse, c'est la détestable tactique des corrupteurs du peuple; ce qui peut avoir des conséquences déplorables, si on n'y prend garde, c'est l'intervention, dans les questions politiques, d'artisans qui ne sauraient en connaître les données. Sollicité chaque jour d'avoir et d'émettre une opinion en matière de gouvernement, l'ouvrier lit les journaux, déserte son métier, perd l'habitude du travail et prend celle de l'oisiveté et de la dépense; étourdi sans cesse des déclamations de l'esprit de parti sur sa nullité politique, et frappé du tableau menteur de ses misères, il prend sa condition en dégoût et devient un instrument aveugle de sédition et de désordres. Nous ne l'avons jamais nié, nos doctrines sur l'amélioration de son état matériel doivent bien moins exciter ses sympathies que celles de nos adversaires. En effet, nous lui recommandons le travail, l'activité, la prévoyance, l'économie; ce sont-là des moyens dont l'effet est sûr et durable, mais lent; la démagogie lui en présente de plus prompts: Faites la loi, leur dit-elle, vous n'êtes si petits devant les riches que parce que vous êtes à genoux, levez-vous.

A cet étrange parler, il est facile de comprendre la pensée qui domine ces messieurs, et l'effet que produit sur eux la mauvaise presse, la PRESSE DÉMAGOGIQUE! — Ainsi donc, l'homme du peuple n'est pour eux rien autre chose qu'une machine à travail, qui a tort de savoir lire et de lire les journaux; — tort de se mêler des affaires de son pays; — tort d'avoir et d'émettre une opinion en matière de gouvernement; — et surtout tort de croire que nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes possible. Les pauvres hommes! ils nous font pitié.

Nous recommandons à l'ouvrier, dit ce journal, le travail, l'économie, l'activité, la prévoyance. — Pour que ce conseil fût goûté et suivi, il faudrait d'abord, ce nous semble, le lui assurer ce travail, puis lui garantir un salaire équitable; alors l'activité, l'économie et la prévoyance viendraient s'asseoir à son foyer, et la morale du *Courrier* serait, nous en sommes convaincus, réduite à rentrer dans le bagage vermoulu des hommes qui se donnent la peine de barbouiller cette feuille.

Nous trouvons, dans le numéro qui précède celui dont nous venons d'extraire un fragment (1), une longue dissertation sur les dangers de l'association; sur les chances désavantageuses qui accueilleraient une organisation qui, comme le disent les adhérents de M. FOURRIER, embrasserait les trois facultés industrielles: travail, capital et talent. — Répondre à ce stupide

plaidoyer en faveur d'un ordre dont l'intelligence humaine commence à faire justice, et qui, nous le répétons, s'ébranle jusque dans sa base, serait mal employer notre feuille et notre temps; nous engageons ceux de nos lecteurs qui seraient curieux d'en apprécier la valeur et la portée, à recourir au numéro que nous venons de citer.

Pour nous, vivement préoccupés des progrès que de nouveaux procès feront sans nul doute faire à la cause des travailleurs, et bien convaincus que la liberté illimitée du commerce ne peut être un droit pour les uns que là où il y a pour les autres droit de s'associer, pour en paralyser les funestes conséquences; et que cette liberté n'est qu'une calamité de plus au milieu de l'anarchie dans laquelle toutes les forces sociales s'agitent, se menacent et s'entrechoquent, nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro; — et, nous n'hésitons pas à le dire, ce sera pour défendre et proclamer le droit de coalition, droit que l'on ne saurait arracher aux travailleurs sans violer leur droit le plus sacré, celui de s'affranchir de la misère et du nombreux cortège qu'elle traîne à sa suite.

Banquet des Mutuellistes.

Dimanche dernier, 10 du courant, la ville de GIVORS a été le théâtre d'une fête qui ne sera pas sans retentissement dans le monde industriel.

Depuis long-temps les *Mutuellistes* de Lyon avaient formé le projet de se réunir, dans un banquet, à leurs frères de St-Etienne et de St-Chamond, et Givors, ville limitrophe des deux départemens, avait été choisie pour cette fête de famille.

Ainsi, favorisés par un temps superbe, 400 des chefs d'atelier faisant partie de la Société du *Mutuellisme*, cheminèrent gaiement vers le lieu du rendez-vous, portés par des omnibus retenus à cet effet, et arrivèrent enfin en même temps qu'un nombre égal des chefs d'atelier de St-Etienne et de St-Chamond.

C'est en vain que nous essayerions de peindre ici la joie franche et cordiale de ces braves prolétaires, naguère étrangers les uns aux autres, et se donnant en ce jour d'heureuse mémoire l'accolade fraternelle; notre plume, nous le sentons, ne pourrait qu'en donner une bien faible esquisse. — Si les hommes qui ne rougissent pas de vomir encore chaque jour les injures les plus grossières contre la classe des travailleurs, se fussent trouvés présents à cette fête, ils eussent été sans doute bien honteux de leurs sottises et ridicules calomnies.

Nous regrettons vivement de ne pouvoir donner un compte détaillé de cette fête, et de n'insérer que quelques fragmens des toasts et discours prononcés dans cette mémorable solennité; mais d'autres soins réclament aujourd'hui nos veilles et nos méditations. Nos lecteurs voudront bien apprécier notre situation au milieu des poursuites à la fois dirigées et contre nos amis, et contre nos frères des diverses professions, qui cherchent à leur tour à opposer une digue à la baisse toujours croissante du salaire de tous les travailleurs.

Dans un discours plein d'énergie et d'éloquence, et après avoir rapidement tracé l'esquisse de la situation des ouvriers avant la fondation du *mutuellisme*, M. DUFOUR s'est écrié :

« Oui, notre réunion est un immense progrès de cette civilisation qui se fraie aujourd'hui un vaste che-

(1) *Courrier de Lyon*, 5 novembre 1835.

min à travers les classes ouvrières! — Long-temps courbés sous le poids de l'égoïsme, long-temps flétris par la misère, nos cœurs s'ouvrent enfin à l'espoir d'un meilleur avenir; et c'est quelque chose de noble et imposant à la fois que le spectacle de ces travailleurs de plusieurs cités industrielles, quittant un instant leurs foyers pour signer le contrat qui doit les réunir en une seule et même famille.

« Bouffis d'un sot et ridicule orgueil, des hommes se trouvent encore qui croient que la nature, notre mère commune à tous, les a pourvus d'intelligences plus vastes que les nôtres! — Heureux privilégiés de ce monde, s'ils sont nos maîtres en instruction, ils le sont aussi en corruption! Qu'avons-nous donc à leur envier? L'instruction, rien que l'instruction!..... »

Puis M. Dufour se livrant à l'énumération des avantages sans nombre qui doivent jaillir de l'association, termine son discours aux applaudissemens répétés de l'assemblée.

Après lui, M. FERRIÈRE a porté un toast à l'heureuse réunion des *Mutuellistes* des trois villes, qu'il a ainsi terminé :

« Sachons respecter les droits de tous, mais sachons aussi commander le respect pour les nôtres; rappelons à nos gouvernans que notre droit est de VIVRE EN TRAVAILLANT! Mais, je le vois, je viens de rappeler à vos souvenirs un douloureux événement. — D'ici vous voyez les tombeaux de vos frères moissonnés par le fer de la guerre civile! — Ce sont des veuves aux yeux encore humides de larmes; ce sont des enfans privés de leur appui le plus solide. — Eh bien! veillons sur cet héritage de nos frères; et que ces femmes, ces enfans, aient aussi leur part dans notre fête..... et puis, tirant un voile sur ce pénible passé, que la haine ne trouve place dans nos cœurs! — Que la justice et la bonne foi soient seules les mobiles de nos actes; et nous aurons ainsi préparé pour nos enfans un avenir plus conforme aux vœux de l'humanité. »

M. BOFFERDING : *Aux associations!*

Après avoir retracé la misérable condition de la classe des travailleurs, vouée à l'ignorance et à une vieillesse toute de privations et de souffrances, elle qui pourtant est la force des nations, l'instrument créateur de la richesse sociale, il s'est écrié :

« C'est l'association qui désormais sera le rempart contre lequel viendra se briser l'injustice des lois créées en haine des travailleurs; — c'est elle qui, nous affranchissant du lot humiliant que nous ont légué les gouvernemens d'ignorance, de fanatisme et de barbarie, nous fera sortir de l'injurieux oubli dans lequel nous abandonnent les hommes chargés de gouverner le char de la civilisation!

« Poursuivons donc l'œuvre que nous avons commencée. — Proclamons hautement ce droit imprescriptible à l'homme, fondé sur la loi naturelle, basé sur l'équité : le droit au travail et à un salaire équitable. — Arrière toute pensée timide; les hommes ont fait la loi; mais la loi, pas plus que la société, ne doit être immuable!!!! »

Après lui, M. MOREL a porté un toast à l'union de toutes les classes de travailleurs :

« Travailleurs de toutes les professions, a-t-il dit, jusqu'à présent vos bras, vos instrumens de travail, se sont usés au profit d'une présomptueuse minorité dont l'orgueil et votre ignorance ont fait la seule force. — Mais déjà vous secouez les lambeaux pourris de vos

haillons d'esclaves, et vous sentez enfin que vous êtes hommes comme eux. Honneur, honneur à vous!

« Aujourd'hui que le règne du bon plaisir est passé, qu'une civilisation nouvelle, glorieux fruit de notre immortelle révolution, poursuit impitoyablement les abus qu'il nous a laissés, unissons nos efforts et hâtons-nous de préparer son triomphe! — Travaillons avec courage à la fondation de ce règne de justice et de vérité, qui doit répartir le bien-être selon le travail et le mérite de chacun, et alors la victoire viendra couronner notre œuvre.

« Travailleurs! unissons-nous pour repousser la misère; car, vous le savez, c'est elle qui flétrit l'âme et dégrade l'humanité. »

Puis, M. BERNARD, notre gérant, s'est exprimé en ces termes :

« L'intelligence et le travail, seuls élémens de production et de richesse sociale, présideront désormais aux destinées des peuples modernes! — Honneur à ceux qui, plantant au milieu des travailleurs, la bannière de l'émancipation, ont vaincu l'égoïsme individuel, et les ont enfin ralliés à une cause commune.

« Riches de l'expérience du passé, les travailleurs ont compris que la liberté et l'égalité étaient les plus sûrs moyens de parvenir à leur but, le bonheur de tous! — Leurs efforts sans cesse renaissans hâteront la régénération humaine : ils s'en félicitent comme Français et surtout comme travailleurs; car c'est du sein de notre patrie, de nos cités, peut-être, que partira le signal de la délivrance des travailleurs qui couvrent toute la surface du globe.

« Sans doute il nous reste beaucoup à faire pour atteindre à ce noble résultat; mais déjà l'égoïsme et l'ignorance, ces divinités d'un temps qui n'est plus, s'enfuient devant le pacte sacré que forment à l'envi tous les travailleurs. — Ils ont compris la justice de leur cause; leur cause est celle de l'humanité! Son triomphe prochain sera le prix de leurs courageux efforts. »

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici les différens discours des *Mutuellistes* de *St-Etienne* et de *St-Chamond*. Energiquement improvisés, ils ont produit sur leurs frères de Lyon l'impression la plus vive. Honneur à eux! car ils ont aussi compris les immenses bienfaits de l'association, et ils ont pressé la main que leur tenaient leurs frères; honneur à eux.

Cette fête s'est terminée par une collecte faite au profit des victimes de Novembre, qui a produit la somme de 100 fr.

P. S. Ainsi, comme on le voit, cette fête n'avait rien qui pût alarmer; et pourtant des hommes étrangers au *Mutuellisme* sont venus s'enquérir de ce qui s'y était passé. — Quelle était leur mission? Nous l'ignorons et ne désirons pas même le savoir. — Aujourd'hui nous ne redoutons plus les artisans de discorde, quelle que soit leur bannière. B.....



Au Rédacteur.

Lyon, le 15 novembre 1835.

Monsieur,

La malveillance ne cesse d'employer tous les moyens pour détruire l'harmonie qui devrait toujours régner entre les chefs d'atelier et les marchands-fabrics.

Depuis quelques mois, les maîtres-ouvriers que nous occupons sont en butte à des sollicitations répétées, dans la vue de faire interrompre ou suspendre les travaux de notre fabrique. C'est à l'aide des sup-

positions les plus mensongères et des insinuations les plus perfides que l'on cherche à atteindre ce but.

Nous dédaignerions de répondre à de fausses imputations, semées par la mauvaise foi; mais nous devons à nos chefs d'atelier une déclaration qui les rende forts dans la voie de la justice, et qui les maintienne dans les dispositions où ils se trouvent déjà, de résister aux instigations dont ils sont l'objet.

En conséquence, nous déclarons formellement que nous sommes tout-à-fait étrangers aux arrestations qui ont été faites par la police en juillet dernier, et que tous les bruits qui ont été répandus à cet égard sur notre compte, et sur la tendance que l'on nous a attribuée, à diminuer le prix de la main-d'œuvre, sont entièrement faux et calomnieux.

Nous vous prions, M. le rédacteur, de vouloir bien insérer la présente dans votre prochain numéro, pour prémunir les chefs d'atelier et les fabricans contre les tentatives de toute espèce que les ennemis de notre belle industrie font chaque jour pour les diviser.

Agréé, etc.

St-OLIVE jeune et C^e.

AVIS.

La commission des secours pour les blessés de Novembre, n'a pas pu faire son compte-rendu, attendu l'absence de quelques feuilles de souscription. Ainsi, les personnes qui pourraient donner quelques renseignemens sur celles portant les N^{os} 2, 6, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 46, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 62, 64, 66, 67, 69, 70, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80 et 83, sont priées de passer au bureau du journal le plus tôt possible.

Au Rédacteur.

Monsieur,

Parmi les marchands-fabricans il en est un certain nombre qui a vu avec frayeur la formation de l'association des Mutuellistes. Fabricant moi-même, je n'ai pas partagé leur crainte, et comme les raisons sur lesquelles je me fonde me paraissent saines, permettez que j'emprunte une place dans votre journal pour les divulguer; je pense que vous voudrez bien me l'accorder, car l'on ne saurait mieux s'adresser, pour traiter des questions d'industrie, qu'à celui qui s'y est entièrement consacré, et d'autant plus que, de part et d'autre, se communiquant les idées qu'on a conçues, on se place dans cette voie de fraternité où marcheront un jour tous les êtres qui concourent à un même produit.

Sans entrer dans aucun détail, sans connaître même sur quelles bases l'association des Mutuellistes est assise, on peut avancer, sans se tromper, qu'elle est précisément dans l'intérêt du marchand-fabricant. En effet, quel est le résultat infaillible de toute aggrégation d'hommes? C'est de les éclairer, par conséquent de les rendre meilleurs; par conséquent d'offrir plus de garanties à celui qui devra traiter avec eux.

La position du marchand-fabricant est pénible, et je suis étonné qu'il ne soit pas satisfait de ce que l'occasion d'en sortir lui est offerte. Jusqu'ici il n'a eu de rapport qu'avec des industriels isolés, et partant, n'ayant jamais les yeux sur le thermomètre commercial. Aussi, lorsque les affaires prenaient un essor, quelque faible qu'il fût, de toute part les imaginations échauffées au-delà de la vérité, élevaient leurs prétentions outre mesure; lorsque les affaires se ralentissaient, le fabricant qui, par prudence, diminuait le nombre de ses métiers, était souvent accusé d'égoïsme.

Or, avec une association qui reçoit quotidiennement par tous les côtés la connaissance exacte de la position commerciale, il est à l'abri de ce double écueil.

Et la preuve de ce que j'avance a été facile à découvrir dans les semaines qui viennent de s'écouler. La cherté des matières premières ayant arrêté les ventes, la fabrication a été suspendue en partie; eh bien! les maîtres auxquels il a été le plus difficile de faire comprendre qu'on était dans la nécessité de leur retirer l'ouvrage, sont justement ceux qui, n'ayant pas entendu converser leurs collègues, ne voyaient dans cette mesure qu'un mauvais vouloir; les autres, au contraire, se pliaient à la rigueur du moment sans grande argumentation, et cela avec une double facilité: d'abord, parce que les lumières acquises les avaient préparés, ensuite parce qu'ils étaient plus à la portée de se remplace.

Mais un des sujets de crainte de la part des marchands-fabricans, est que, lorsque les demandes renaîtront, les fabricans-ouvriers n'élèvent leur exigence à un point qui ne laisse aucun bénéfice; mais alors la cherté des façons arrêterait la consommation comme actuellement la cherté des matières, et naturellement le niveau se rétablirait lui-même. De plus, il ne faut pas appréhender que les Mutuellistes qui, par leurs relations multipliées, suivent la marche des affaires, voulussent opérer eux-mêmes contre leur propre intérêt; car ce vieil axiome est pour tout le monde: *Qui tout le veut, tout le perd.*

L'avantage du marchand-fabricant se trouve dans cette assurance qu'il rencontre, que travaillant loyalement, un concurrent moins probe que lui ne paie pas les façons à un prix inférieur au sien.

Un autre avantage est celui-ci: souvent il confie sa matière à un individu qu'il n'avait jamais vu, dont il ignore complètement la moralité, et sur lequel il n'a aucun moyen de prendre des renseignemens; mais que cet ouvrier dise: Je fais partie des Mutuellistes, une garantie soudaine est offerte, puisque par ces deux mots il prouve qu'un certain nombre de ses concitoyens lui a déjà accordé sa confiance en le jugeant digne de lui être associé.

Qu'un règlement de comptes, quoique juste, ne se présente pas avec lucidité, dans l'état d'isolement, l'ouvrier soulève une chicane qu'il est difficile de mener à bien sans d'interminables paroles, parce qu'il vous présume intéressé dans votre langage; mais dans l'état d'association, au contraire, ce sont ses collègues eux-mêmes qui, ne pouvant être supposés prendre parti pour le fabricant, font entendre raison. Ainsi se trouvent écartés de longs débats, toujours fatigans.

On pourrait détailler un grand nombre d'autres avantages, mais l'observation doit aisément les indiquer. Ce qui paraît probable, c'est que l'association n'eût pas soulevé contre elle les préventions dont elle est l'objet, si sa naissance eût daté d'une autre époque. Cependant qu'on y réfléchisse, et l'on verra qu'il était tout naturel que les événemens de novembre eussent des conséquences, et l'on doit s'estimer heureux que ce soit celles-là. D'un côté, ils ont produit le *Courrier de Lyon*, de l'autre l'association; et partant, on pourrait dire que l'association n'est point la suite des événemens, mais, qu'ainsi qu'eux, la source remonte plus haut, savoir: dans le malaise où se trouvait une classe de citoyens. Une crise commerciale les avait réduits à un état pitoyable; ils ont tenté d'améliorer leur sort. Un premier moyen n'a porté aucun fruit avantageux, et il n'était pas de nature à en produire, mais il a indiqué qu'on devait en entreprendre un autre tout pacifique: c'est celui-là qu'on a développé. Les fabricans timorés sont

donc dans l'erreur lorsqu'ils n'aperçoivent devant eux qu'une guerre pendante.

Je conviens qu'ils peuvent redouter que les maîtres-ouvriers, se sentant puissans par leur organisation, ne l'utilisent quelque jour à arrêter dans ses opérations un fabricant qui leur aurait déplu; mais, premièrement, avec de la justice, on est sûr de prévenir un semblable accident; secondement, les maîtres doivent sentir qu'une pareille mesure est contre leur intérêt, attendu qu'il leur importe qu'il y ait le plus de fournisseurs d'ouvrage que possible, afin d'établir la concurrence la plus multipliée pour réclamer leurs bras, et qu'ils doivent éviter de mettre un commerçant dans la nécessité de transporter ailleurs une industrie qui les fait vivre.

Au surplus, que sert à certains fabricans de déplorer cette organisation? Il ne s'agit plus de la détourner, elle existe; c'est un fait auquel, bon gré malgré, il faut qu'ils se soumettent. Ce qui leur convient maintenant, c'est d'en tirer les profits qu'elle leur présente. S'ils sont récalcitrans, ils ont devant eux une puissance; s'ils sont éclairés, ils ont devant eux des hommes émancipés qui, chaque jour, vont augmenter leurs lumières, et avec lesquels il est important de nouer un lien de fraternité. Ce lien ne peut manquer de se former, puisqu'il est commandé par le besoin des deux parties; et chaque occasion qui surgira le fera sentir à chacun de plus en plus.

Mais sans attendre ce que le temps fera découvrir peu à peu, il est déjà un avantage dont on pourrait profiter, et qui est bien simple à indiquer.

Depuis quelques années, la manière de traiter les affaires a totalement changé de face. Autrefois une commission se donnait six mois à l'avance; on travaillait alors pour l'Allemagne, la France, l'Espagne, et l'on ignorait les grandes opérations avec l'Amérique et l'Angleterre. Le fabricant occupait durant toute l'année un nombre parfaitement égal de métiers; il arrivait quelquefois que pendant plusieurs années il ne variait pas de dix à douze; sa clientèle était immobile: aujourd'hui, c'est tout le contraire; le prix des soies, le genre des dessins, les couleurs, etc., changent deux fois par saison, les commissions sont livrables à un mois, six semaines, deux mois au plus. Au milieu de cette variation continuelle, le fabricant est contraint d'opérer en conséquence; aussi tantôt le nombre de ses métiers monte à 300, tantôt il descend à 150, plus ou moins, selon l'étendue de ses capitaux, mais toujours à peu près dans cette proportion. Que produit ce flux et ce reflux? Que jamais il ne peut assurer une durée d'ouvrage à un ouvrier; et que ce dernier est occupé parfois dans une année par six à huit fabricans; en sorte que les uns et les autres passent leur vie à se courir après; que, d'une part, souvent l'ouvrier livre son métier, monté d'une certaine manière, au premier fabricant venu, ce qui le force à changer entièrement sa disposition et occasionne des frais toujours renaissans; que, d'autre part, le fabricant, pour exécuter dans le temps voulu une commission qui réclame 40 métiers, est forcé de chercher quinze jours, de frapper à deux cents portes et de saisir à droite et à gauche des bras, qui souvent n'ont jamais traité l'article qui leur est offert. D'où il suit que les articles de Lyon n'obtiennent pas sur les marchés étrangers la prééminence qu'ils doivent conserver sur ceux des fabriques rivales.

Or, puisque l'association est toute formée, le pas à faire pour obvier à tous ces inconvéniens n'est-il pas le plus court possible? Beaucoup d'autres industries nous en donnent l'idée.

A très peu de frais, et à frais communs, on pourrait établir un bureau, dans lequel chaque ouvrier viendrait se faire inscrire à mesure que l'un de ses métiers serait sur le point d'être arrêté. Sur un registre, une colonne indiquerait sa demeure; une autre colonne, la disposition de son métier; une troisième, l'époque de sa cessation d'ouvrage, etc. Un fabricant recevrait une commission qui nécessiterait 20, 30 métiers, 50, n'importe, une seule démarche lui suffirait: il se rend au bureau, désigne le nombre des métiers qu'il peut utiliser, le temps durant lequel il les occupera approximativement, sa disposition et le prix qu'il peut payer.

Ainsi, par le procédé le plus simple, se trouverait réalisée une économie incommensurable de temps, de paroles, de courses, etc., etc.; de part et d'autre se rencontreraient des garanties et une loyauté dans les transactions, qui consolideraient cette paix intérieure, seul principe de prospérité.

Il serait facile de démontrer beaucoup d'autres avantages qui peuvent résulter d'un bon accord; mais tous les entrevoient dans leur pensée. Puisse-t-il se cimenter au plus tôt.

Agréez, etc.

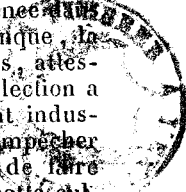
UN FABRICANT.



C'est une grande erreur de s'en reposer uniquement et entièrement sur la propriété du soin de la gestion des affaires du pays. Il en résulte deux inconvéniens: le premier, c'est que la classe des propriétaires, mue par un sentiment d'égoïsme, d'ailleurs assez naturel, calcule l'intérêt du pays d'après le produit net du sol, en sorte qu'elle est conduite insensiblement à l'augmenter d'une manière artificielle au détriment de la consommation; le second inconvénient, c'est que cette classe, n'ayant d'intérêt puissant que la conservation, oppose par cela même une force d'inertie au progrès qui cherche à se faire jour.

Cette considération doit naturellement conduire à chercher en dehors de la propriété un nouvel élément qui représente à la fois l'intérêt de la conservation et l'intérêt du progrès. Cet intérêt, c'est l'industrie; élément vivace et populaire, qui fait cause commune avec la consommation, et qui marche vers le bien-être de la société par la seule harmonie de ses intérêts. L'industrie et la propriété, c'est-à-dire l'intérêt d'action et l'intérêt de conservation, voilà les deux élémens du système représentatif.

L'élément industriel a fait depuis deux ans des progrès remarquables dans le système représentatif des nations qui nous avoisinent. En Angleterre, la réforme de la loi électorale lui a procuré une grande influence dans le parlement; et les nouveaux billets sur la banque, la compagnie des Indes, l'émancipation des noirs, attestent son activité. En Belgique, le système d'élection a également assuré la prédominance à l'élément industriel; la loi, qui s'agit en ce moment pour empêcher la sortie des lins, et qui aurait pour résultat de faire baisser le revenu net des terres consacrées à cette culture, en est une preuve assez significative; elle contraste d'une manière frappante avec notre régime douanier qui se propose au contraire de faire hausser le revenu net des propriétés territoriales. On peut s'imaginer, d'après cela, combien il est peu logique de faire de la propriété la base unique de notre système représentatif, et pour peu qu'on observe l'importance que le travail acquiert chaque jour au détriment de la propriété, même dans l'exploitation du sol, on ne pourra nier la néces-



sité d'introduire dans notre système représentatif des modifications analogues à celles qu'éprouve la société, et l'on sera conduit systématiquement à accorder aux travailleurs une importance politique proportionnée à leur importance sociale.

• SIMPLE CALCUL.

La consommation annuelle est en France de 8 milliards, provenant des sources ci-après :

Propriété foncière, produit net. . . .	2,000,000,000 f.
Idem. Trav. agricole	2,000,000,000
Travail industriel.	4,000,000,000
Total égal.	8,000,000,000 f.

Ainsi donc, la propriété oisive ne doit compter dans les revenus du pays que pour un quart, et c'est à elle, à elle seule que tous les droits politiques sont inféodés.

D'autre part, il n'y a que 130,000 électeurs payant ensemble tout au plus 50 millions sur 250, c'est-à-dire le cinquième de l'impôt foncier.

Dans un pays où la souveraineté nationale est inscrite en tête de la constitution, la propriété seule est représentée et n'est représentée que pour un cinquième; or, comme elle n'est elle-même que pour un quart dans les produits généraux, il faut nécessairement en conclure qu'il n'y a de représenté en France que le vingtième des intérêts.

Les dix-neuf autres vingtièmes sont exclus des droits politiques, et cependant ils intéressent les 98 centièmes de la population. (Bon Sens.)

AU RÉDACTEUR.

Lyon, 7 novembre 1835.

Monsieur,

Une nouvelle fraternité vient de surgir dans notre ville; les maîtres et ouvriers tireurs d'or, guimpiers, passementiers et enjoliveurs, fraternisent aujourd'hui entr'eux sous la dénomination de l'ordre des *Frères-Unis*.

Cette Société pense que tout homme qui sent battre son cœur pour les sympathies fraternelles, s'empressera de trouver les moyens de faire partie de notre nouvelle famille, en s'y faisant admettre avec un cœur pur, une âme droite, sans passion contraire au progrès de l'humanité, sans haine intérieure ni arrière-pensée. Mais s'il est au contraire d'une nature différente, qu'il reste en dehors de nous, nous ne le verrons que d'un œil de pitié, puisqu'il est égoïste, puisqu'il repousse l'union qui ne forme qu'une société de frères; là, seulement, on y trouve secours, protection, aide, morale de tous pour tous.

La honte et le regret de voir ses concitoyens professionnels être unis par des liens indissolubles, s'entr'aider les uns les autres, sera un ver rongeur qui troublera ses veilles et son sommeil, pendant que nous jouirons d'une paix inaltérable; parce que, pour être reçu parmi nous, il faut être homme de bien, et l'homme de bien est toujours tranquille.

Depuis long-temps nous désirions nous associer, mais chacun désespérait de réussir.... Il a fallu que les *Mutuellistes* aient commencé pour nous montrer le chemin de l'émancipation. Il était urgent d'entrer dans cette voie pour faire augmenter notre salaire si restreint aujourd'hui, qu'il nous est de toute impossibilité de vivre du produit de notre labeur; par conséquent, nous n'avons d'autre perspective d'avenir que la misère, réservée aux dernières années d'une vie passée dans toutes sortes de peines et de privations.

Tandis que nos exploiters ne mettent qu'un tiers ou tout au plus une moitié de leur existence pour de grandes fortunes, aux dépens de nos sueurs; et, pour comble de maux, quand nous leur demandons une légère augmentation, ils nous répondent, eux ou leurs subordonnés: « Que nous sommes bien heureux d'être occupés; que tel ou tel s'en accommode à ce prix; que si l'on n'en veut pas, ils ne sont point en peine de le faire fabriquer; que d'ailleurs le gain qu'ils font est plus minime que le nôtre. » Alors le grand besoin oblige à succomber sous le poids de ce machiavélisme, et nous ne nous tromperions peut-être pas en disant: *Que c'est toujours en offrant le bon*

marché (à peu d'exceptions près) pour soutenir la concurrence, que les commissions se remplissent à gros bénéfices.

C'est pour remédier à cet état de choses que les *Unistes* viennent auprès de vous, pleins de confiance, solliciter la haute faveur de vouloir bien être leur organe auprès du *Mutuellisme* pour marcher ensemble dans l'émancipation, qui tous les jours perce à travers les obstacles que leur suscitent sans cesse les monopoleurs du commerce.

Nous pensons que si toutes les fraternités voulaient s'entendre et se donner la main pour se soutenir contre l'oppression, elles seraient assez fortes pour arrêter le torrent dévastateur qui s'oppose aux progrès du siècle, et pour briser les chaînes de l'indigence que nous portons depuis si long-temps.

MUTUELLISTES !

Déjà on sait, de toutes parts, que les *Stéphanois* sont unis avec vous, veuillez ajouter notre union à la vôtre; que désormais votre journal (le seul que nous lisions), soit l'*écho fraternel des prolétaires*, afin de recevoir dans vos colonnes le motif de nos justes plaintes.

Unissons-nous. D'autres associations fraternelles viendront se grouper autour de nous pour accélérer la solution du problème industriel.

Veuillez, M. le rédacteur, donner la publicité de cette pièce dans votre estimable journal, avec votre commentaire, si vous le jugez à propos; vous obligerez infiniment vos serviteurs.

Les délégués de l'association des FRÈRES-UNIS

Note du rédacteur. — Nous accueillons avec joie la lettre que nous adressent les *Unistes*. Notre journal a toujours eu ses colonnes à leur disposition; il est l'organe de tous les travailleurs, et tous les travailleurs peuvent y recourir. L'association des *Unistes* repose sur de sages bases; que les ouvriers s'y adjoignent librement et volontairement; que son action soit toute de persuasion, de raisonnement; que jamais elle n'ait recours aux menaces, à la violence, elle pourra marcher la tête haute. Elle use d'un droit imprescriptible, pré-existant à toutes lois écrites, celui de ne céder son labeur qu'aux conditions qu'elle juge convenables. Ces associations sont, selon nous, le seul moyen de ramener en France la prospérité et l'égalité que l'égoïsme seul peut étouffer. Jusqu'à ce jour le commerce s'est divisé en deux classes: l'une très riche, l'autre très pauvre; l'une despote, l'autre esclave; il faut que cet état de choses cesse dans notre pays de liberté; l'aristocratie nobiliaire est morte, faisons que l'aristocratie d'argent ne puisse recueillir et conserver son héritage: nous le pouvons par l'association. Avec elle nous obtiendrons une plus juste répartition des produits commerciaux; on ne verra plus des maisons s'accroître outre mesure des richesses arrachées aux veilles et aux sueurs des ouvriers; ces ouvriers, à leur tour, pourront amasser une petite fortune pour leurs vieux jours. Point de fortunes colossales, mais point de misères excessives. Nous aurons un bien-être général, et, par une conséquence nécessaire, l'égalité et la fraternité régneront entre les citoyens. Enfin, grace aux associations, nous aurons conquis légalement et pacifiquement l'émancipation de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.

CONSEIL DES FAUD'HOMMES,

(PRÉSIDÉ PAR M. RIBOUD.)

Audience du 14 novembre 1835.

Lorsqu'un maître renvoie son apprenti volontairement, il perd ses droits à l'indemnité; les conventions sont résiliées, et l'élève ne peut se replacer que comme apprenti.

Ainsi jugé entre Castel et Floquet.

Lorsque les parties ne sont pas d'accord sur la durée

de l'apprentissage, elles sont libres de s'en rapporter à la décision du conseil, ou à se retirer si elles préfèrent ; mais, dans ce dernier cas, une indemnité de 50 c. par jour est accordée au maître pendant tout le temps passé à l'essai.

Ainsi jugé entre Gaillard et Pelissier.

Guillemain, chef d'atelier, réclame à Luquin frères, négociants, une indemnité de montage, parce que ce dernier lui refuse de l'ouvrage pour cause de mauvaise fabrication. Les parties sont renvoyées par devant MM. Perret et Reverchon, pour juger la fabrication de l'étoffe et régler l'indemnité.

Un maître n'a jamais le droit de refuser le livret à son ouvrier. Lorsque ce dernier sera débiteur d'une somme, la dette contractée pendant la durée de l'apprentissage sera payée comptant, et celle contractée comme compagnon, inscrite sur le livret pour être retenue par 5^e.

Ainsi jugé entre Mlle Peroussel et Olganier.

Lorsque l'apprenti ne fait pas la tâche qui a été fixée par le conseil, les parens de l'élève sont responsables de la différence.

Ainsi jugé entre Hyvernon et Joubert.

Audience du 11 novembre.

Billon et Candy, négociants, réclamaient contre Edouard, chef d'atelier, attendu que ce dernier a levé une pièce de sa propre autorité. Ils demandent que le conseil ordonne que leur pièce soit remontée et achevée par Edouard.

Le chef d'atelier répond que la pièce dont il s'agit avait été essayée précédemment par un ou plusieurs maîtres, qu'il a fallu trois jours pour fabriquer le premier mouchoir, et, reconnaissant l'impossibilité de faire mieux que ceux qui l'avaient déjà travaillé, il pria ces négociants, à plusieurs reprises, pour qu'ils voulussent lever leur pièce, et qu'après ces renvois réitérés, il se décida à la couper pour la rendre sur les rouleaux telle qu'elle lui avait été livrée.

Les négociants persistent à vouloir faire finir la pièce, déclarant qu'au prix de 70 c., au lieu de 50, elle pouvait se terminer, quoique inférieure. Ils ajoutent qu'ils avaient un besoin pressant de cette étoffe qui était comise.

Le conseil, considérant l'infériorité avouée de la pièce, engage les négociants à en faire ourdir une autre, leur observant qu'ils seraient plus promptement servis. Les négociants déclarent préférer renoncer à cette faculté.

NOTA. Sur le refus d'ourdir une autre pièce, le négociant prouve évidemment qu'il voulait seulement faire employer une matière inférieure.

Viallet, négociant, s'étant permis de porter une pièce à moitié façon, malgré le refus du maître tisseur, cette affaire a été renvoyée par devant arbitres pour régler le rabais, s'il y a lieu.

Le négociant ayant convenu avoir écrit le rabais de la moitié de la façon, malgré le refus du tisseur, nous pensons qu'il méritait une sévère admonestation de la part du conseil ; cependant il n'en a rien été. Si telle conduite eût été tenue par un chef d'atelier, à coup-sûr il n'aurait pas été ménagé. Il y avait là non-seulement arbitraire, mais fabrication de conventions. Voir la lettre suivante :

Au rédacteur.

Monsieur,

Veillez, je vous prie, insérer dans votre prochain numéro les idées que m'a inspirées la condamnation que j'ai subie à l'audience des prud'hommes, le 31 octobre 1853.

Premièrement, un négociant peut-il avoir plusieurs prix pour le même article ? Les prud'hommes m'ont condamné à n'être payé qu'à raison de 4 fr. l'aune des manteaux que j'ai fait chez M. Raisin (métier disposé pour M. Troubat, négociant) ; cependant M. Vanaret travaille aussi pour M. Troubat les mêmes métiers de manteaux en 700, et reçoit le prix de 4 fr. 30 c. les trames dévidées ou non dévidées. Pourquoi y a-t-il différence de prix pour moi ? Est-ce parce que le conseil des prud'hommes ne peut pas forcer un négociant à n'avoir qu'un seul et même prix pour le même article ?

Après les journées de Novembre, les prud'hommes se récriaient que MM. les négociants avaient plusieurs prix pour le même article ; pourquoi le tolèrent-ils aujourd'hui ?

Il y a eu pourtant assez d'ordonnances royales et autres pour le conseil des prud'hommes. Des promesses ont été faites pour remplacer le tarif par une mercuriale, et tarif et mercuriale, tout a été vaines promesses et rien de plus.

Je me suis permis de vous écrire pour que le public juge si un négociant peut avoir plusieurs prix, et savoir si le conseil des prud'hommes ne peut pas forcer ce dernier à n'en avoir qu'un seul pour les métiers faisant le même article.

Je suis, etc.

CHARPY, compagnon ferrandier,

Chez M. Bofferding, rue des Tables-Claudiennes, n° 42, au 2^e.

Note du rédacteur. — Nous insérons volontiers la réclamation de M. Charpy, afin que le public soit juge dans cette contestation ; mais nous devons lui rappeler que le conseil ne peut condamner le maître à payer plus que le prix marqué sur le livre, sauf les conditions particulières entre maître et ouvrier.

Souscription en faveur de la famille BOURRAT, recueillie par le citoyen Edouard Hamel.

3^e Liste.

(Cette famille privée de son soutien, patriote connu, éprouve les plus pressants besoins. — Nous réclamons pour elle l'assistance de ceux qui furent les amis politiques de BOURRAT.)

Edouard Hamel, 50 c. Bareau, 50 c. Riou, 50 c. Massot, 50 c. Richard, 50 c. Hugonot, 50 c. Roudelet, 1 fr. Sabatier, 50 c. Roussel, 50 c. Perret, 50 c. Cazaud, 50 c. Delafouille, 50 c. Jacquet, 50 c. Maljournal, 25 c. Coste, 50 c. Boidron, 50 c. Perraut, 50 c. Bailly, 50 c. Latour, 20 c. Silvan, 50 c. Audieu, 40 c. Bonard, 1 fr. Dumas, 1 fr. Didier, 50 c. Une anonyme, 15 c. Lieutard, 50 c. Valord, 50 c. Schrader, 25 c. Garin, 50 c. Cult aîné, 40 c. Guibaud, 1 fr. Latour, 70 c. Plusieurs anonymes, 55 c. C..., 55 c. Total, 17 fr. 40 c.

Cette somme a été remise à la veuve BOURRAT.

Au Gérant.

Monsieur,

Veillez insérer la lettre suivante dans votre prochain numéro.

Mardi, 12 novembre, j'ai comparu par devant MM. Joly et Bourdon (arbitres), d'après le renvoi ordonné par le conseil des prud'hommes, à l'audience du jour précédent.

Il s'agissait d'une réclamation contre un rabais de moitié de façon que M. Viallet voulait me faire subir pour cinq plis coulés.

Les arbitres ont, malgré les objections que j'ai opposées, décidé que je perdrais 10 c. par aune. Certes, il y a là une grande différence avec le rabais proposé par M. Viallet ; mais je ne crois pas qu'un ouvrier soit passible d'aucun rabais lorsqu'il y a cause majeure et indépendante de sa volonté. Personne n'ignore qu'il est des blancs et autres couleurs claires dont la fragilité est telle, qu'il suffit d'une matinée nébuleuse pour faire couler une longueur. On n'a pas pu attribuer cet accident à la fumée d'un poêle, ayant déclaré à ces messieurs que je m'en étais privé jusqu'à la rendue de cette pièce, vu sa couleur (mats).

Agréez, etc.

B....., Mutuelliste.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Il sera procédé, le samedi 23 novembre courant, et jours suivans, depuis quatre heures après midi jusqu'à huit, dans la salle des ventes du Mont-de-Piété, rue de l'Archevêché, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de divers objets engagés pendant le mois d'octobre de l'année 1832, depuis le N° 62538 jusque et compris le N° 70051.

Ces objets consistent en linge et hardes, dentelles, toiles, draps, glaces, bijoux, etc.

Les lundis et les jeudis, on vendra les bijoux et l'argenterie, les montres et les dentelles, etc.;

Les mardis, les draps, percales, indiennes, toiles en pièces et hardes;

Les mercredis, les matelas, les lits de plume, les glaces, les livres reliés et en feuilles, les vieux papiers, autres objets et hardes;

Et les autres jours, le linge, les hardes, etc.

AVIS DIVERS.

(299) A VENDRE, une mécanique longue à marches, de 14 guindres, à détrencage, en bon état. S'adresser à M. Maillet, Grande-Rue, n. 107, à la Croix-Rousse.

(300) A VENDRE, en gros ou en détail, un fonds de cabaret. S'adresser chez M. Durand, rue du Chapeau-Rouge, n. 19.

(297) A VENDRE, un pliage et 8 rasteaux de différentes grandeurs. S'adresser à M. Dumas, rue Tronchet, n. 1, au 2^e, aux Brotteaux.

(298) A VENDRE, deux battans 1½ aune pour velours; un remisse soie tout passé; rouleaux divers pour velours; caisses et canards, etc. S'adresser au bureau du journal.

PAR BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT,

TRANCHAT, rue du Commerce, n° 18, fait des mécaniques à faire les cannettes, à quel nombre que ce soit, et à quelle quantité de bouts que l'on désire. Le brevet qu'il a obtenu est pour la faculté d'arrêter la cannette aussitôt qu'un des bouts casse ou qu'un roquet est fini, en laissant hors la cannette une longueur de 7 ou 8 pouces pour ajouter; ce qui évite les faux tours et une quantité de soie perdue; empêche aussi toute trame tirante et crémage, toutes sortes de trames sales, en même temps qu'elle donne un éclat à l'étoffe. Pour prendre connaissance des avantages que cette mécanique peut procurer, s'adresser à M. Morel, rue des Tables-Claudiennes, n° 1, qui, par l'étude qu'il en a fait dans son atelier, a jugé à propos d'y faire d'importans changemens qui ont fait de l'objet une chose arrivée à son plus haut point de perfection. (292)

(291) A VENDRE, ensemble ou séparément, deux mécaniques en 784 chacune, avec engrenage, bascule à cylindre; plusieurs rouleaux de devant et de derrière en noyer, pour 3¼, avec d'autres de 4¼ et 5¼ en tilleul; diverses planches d'arcades ainsi que battans et peignes de différens comptes et en toutes largeurs; le tout dans un état presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

(290) A VENDRE, un métier de schals indiens en 5¼, mécanique en 1,800; on vendra, si on le désire, la mécanique séparément. S'adresser à M. Mauband fils, rue du Mège, n° 10, au 3^e.

(288) A VENDRE, un beau et bon battant tout neuf, en 5¼ et à double boîte des deux côtés. S'adresser à M. Bret, montée des Epies, n° 4, au 5^e.

(284) AVIS AUX FABRICANS DE CHALES.

MERCIER, serrurier, fabrique des tampias en fer à 7 fr. pièce et à 72 fr. la douzaine.

Il demeure rue Condé, à Perrache, à côté des Bains.

(282) A VENDRE à sacrifice, pour cause de départ, un superbe lit à bateau tout neuf et tout garni, une jolie commode, également toute neuve et au goût du jour; un brancard de petite mécanique, peignes à tisser les crêpes de Chine, roue de régulateur, etc.

S'adresser chez M. Raunieux, rue des Fossés, n° 8, au 4^e, à la Croix-Rousse. On trouvera le vendeur chez lui de 7 à 9 heures du matin.

(280) A VENDRE à l'amiable, une belle propriété entre Autun, Chalon-sur-Saône et Beaune, près le canal du Centre et la route de Paris à Lyon, dans une position agréable, consistant en une belle maison de maître, réparée et décorée tout à neuf; logemens de fermiers et de vigneron, cours, jardins; pressoirs, foudres et cuves; caves pouvant contenir ensemble près de mille pièces de vin, vinées écuries et granges, d'une superficie d'un hectare cinquante ares; cinquante hectares ou cent quarante-six journaux de terres; vingt hectares ou quatre cent soixante ouvrées de vignes; vingt-un hectares ou soixante-une soirures de prés; et vingt-six hectares ou cinquante arpens de bois taillis. Il dépend de cette propriété un moulin à eau, placé avantageusement et bien achalandé.

La maison de maître pourra être vendue meublée ou non-meublée, au choix de l'acquéreur.

S'adresser, à Paris, à M. Maurice Richard;

A Autun, à M. Chauveau-Picard;

Et à Couches, à M^e Moulinet, notaire, dépositaire des plans de la propriété.

(277)

PAR BREVET D'INVENTION.

Les sieurs MACHIZOT, à la Croix-Rousse, et MALOZAY, rue Vieille-Monnaie, n° 8 (mécaniciens), font des mécaniques à cannettes, selon le nombre de bouts que l'on désire, sans balles aux broches ni demoiselles, et dont la cannette s'arrête aussi promptement que l'éclair dès qu'un bout vient à casser; en outre, l'attention des bouts est beaucoup plus fidèle qu'à celles qui ont été faites jusqu'à ce jour.

Ils font également des mécaniques rondes dans un genre nouveau, qui surpasse celles qui ont paru jusqu'à présent; elles ont pour avantage une très grande douceur, par la suppression de tous les engrenages, bâton rompu et volans à lentilles.

Les inventeurs osent se flatter du succès de leur entreprise, vu les grandes améliorations qu'ils ont apportées à ces genres de mécaniques.

(256) A vendre, 8 rasteaux pour la fabrique, et une mécanique en 900. S'adresser à M. Thivolet, rue des Tapis, en face de la porte des Chartreux.

(276) A VENDRE, grand atelier de lisage, composé de cinq lisages, deux repiquages, dont il y en a un de 1,036, 744, deux 600 et un 400; avec une bonne clientèle. S'adresser au bureau du journal.

(289)

SURDITÉ.

Des lettres ont été adressées au docteur Mène-Maurice, de Paris, par un grand nombre de personnes honorables de la capitale, des départemens et de l'étranger, qu'il a guéries, par son Huile acoustique, de la surdité la plus invétérée. Ces lettres forment une petite brochure in-8°, contenant des documens fort utiles pour les personnes atteintes de cette infirmité, et qui se délivre gratis chez M. ACETANT, pharmacien, place de la Préfecture, n° 15, à Lyon.

Huile acoustique, 6 fr. le flacon.

LOUIS BABEUF, RUE ST-DOMINIQUE.

EN VENTE :

DE LA COALITION

DES CHEFS D'ATELIER DE LYON,

PRIX : 75 CENTIMES.

Par Jules Favre, avocat.

Au bureau de l'Echo de la Fabrique, et chez tous les libraires.

BERNARD, GÉRANT.